

## LISTE des engagements pour Ergal et Chennevières pris par les candidats aux élections municipales

L'ADEE demande aux trois listes candidates pour la **mandature à venir 2020 – 2026** leurs engagements électoraux spécifiques à ERGAL et en partie CHENNEVIERES<sup>(\*)</sup>.

<sup>(\*)</sup>(pour ce qui concerne la gestion du ru d'Elancourt)

**Nous vous avons déjà transmis les réponses, mais nous les retransmettons ci-dessous sous forme de tableaux pour les rendre plus facilement comparables.**

Ci-dessous par ordre alphabétique des 3 listes déclarées :

Liste 1 : *Avec Vous une Equipe d'Avenir*, tête de liste **L. Gisquet**

Liste 2 : *Bien vivre ensemble*, tête de liste **H. Lemoine**

Liste 3 : *Réinventons ensemble Jouars-Pontchartrain 2020*, tête de liste **P. Emmanuel**

### Déclarations préliminaires des listes :

Liste 1	Liste 2	Liste 3
<p>Bonjour Monsieur,</p> <p>Voici les réponses de la part d'<b>AVEC VOUS Une équipe d'Avenir</b>.</p> <p>Nous restons à votre disposition pour toute informations complémentaires.</p> <p>De plus, pour votre information <b>AVEC VOUS</b> sera présent sur ERGAL Samedi 7 mars de 10h à 13h – rue de la Gressée – à l'arrêt de bus</p> <p>Une occasion de partager avec vos adhérents et vous-même le cas échéant.</p> <p>Enfin, nous serons sur le marché de PONTCHARTRAIN les Dimanche 1<sup>er</sup> et 8 mars prochain et notre réunion publique aura lieu le Mercredi 11 Mars à partir de 20h30 à la Médiathèque salle LIBERMANN.</p> <p>tout ceci est dans le document joint, si vous souhaitez partager avec vos adhérents.</p>	<p>Pas de réponse</p>	<p>Mesdames et Messieurs les responsables et adhérents de l'ADEE,</p> <p>Tout d'abord, je vous remercie d'avoir pris le temps de construire ce questionnaire afin de participer à l'évolution de la vie communale, dont les associations comme la vôtre sont des acteurs indispensables. Je souhaite vous préciser que le programme de la liste « <b>Ré-inventons ensemble Jouars-Pontchartrain 2020</b> » que je suis fier de conduire, fait une place centrale à la démocratie participative et impliquante, directement auprès des habitants ou indirectement via les associations qui les représentent.</p> <p>De manière tout aussi centrale, notre programme entend faire avancer la commune vers une transition écologique locale, progressive et efficace.</p> <p>Nous souhaitons enfin fédérer les Chartripontains autour d'événements et de projets communs tout en soutenant les actions locales et spécificités propres à nos hameaux. C'est un équilibre qui implique transparence et équité dans les décisions communales et c'est pourquoi certains sujets abordés dans votre questionnaire peuvent être traités localement uniquement dans un cadre global au niveau de la commune. Je pense ici notamment à ce qui concerne la voirie et plus particulièrement la circulation des piétons et vélos. La réponse ne peut être que globale et cohérente avec un échelonnement dans le temps des opérations prioritaires. Par exemple, faire un investissement pour une piste cyclable n'a de sens que si elle s'inscrit dans un flux de circulation et qu'elle connecte des points ayant besoin d'une telle liaison, après analyse des besoins des utilisateurs. Telle est notre conception de la prise de décision au niveau</p>

	<p>d'une commune : on analyse les besoins, on élabore des solutions en mode co-construction avec les acteurs locaux et les riverains, avant de mettre en place et d'accompagner les changements décidés ensemble.</p> <p>Pour en revenir à vos questions, je vais y répondre en respectant l'ordre dans lequel elles ont été posées. Comme vous pourrez le constater, tout ne peut pas être traité maintenant dans cette période pré-électorale et certains sujets devront être approfondis et solutionnés après les élections lorsque nous aurons accès aux dossiers techniques et études.</p> <p>J'ai, par ailleurs, été informé de l'existence d'un nouveau projet de loi de décentralisation qui pourrait donner plus de pouvoir de police aux maires, projet en cours de discussion et qui fait débat auprès des principaux intéressés. Est-ce aux municipalités et donc au maire d'être en première ligne sur les sujets de respect des lois et règlements qu'ils soient locaux ou nationaux ? Certains ne souhaitent pas un nouveau transfert de charges et de responsabilités sans moyens supplémentaires. 2</p> <p>Vous évoquez à plusieurs reprises la situation des gens du voyage et de l'occupation des terrains, principalement sur le hameau d'Ergal. C'est un sujet local mais qui intervient dans un contexte national très contraint.</p> <p>En effet, le Conseil constitutionnel a sanctionné partiellement l'article 9 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Les communes et établissements publics qui ont rempli leurs obligations d'accueil des gens du voyage peuvent interdire, sur leur territoire, le stationnement des gens du voyage hors des aires d'accueil et à faire procéder, en cas de stationnement irrégulier de nature à porter atteinte à l'ordre public, à leur évacuation forcée. En revanche, en permettant initialement, « sans aucun motif notamment d'atteinte à l'ordre public », qu'un propriétaire soit privé de la possibilité de stationner sur le terrain qu'il possède, ces dispositions remettent en cause le droit de propriété et elles ont été supprimées. Cependant si des nuisances constituant des infractions devaient être constatées, soyez certains qu'elles seront traitées conformément aux règles juridiques existantes.</p>
--	--

## Demandes locales ou spécifiques Ergal / Chennevières (inondations et qualité de l'eau)

### 1- Autour du PLU, la liste candidate s'engage à :

#### 1. Assurer que le PLU soit respecté par tous.

et en particulier

- Lutter par tous les moyens de police ou de justice contre le mitage des terres agricoles ou des espaces protégés

Liste 1	Liste 2	Liste 3
oui bien sûr par tous les moyens légaux !	<b>Pas de réponse</b>	S'agissant du mitage des terres agricoles et des espaces naturels chaque projet de mutation sera examiné avec soin pour éviter précisément ce mitage : - Achat à l'amiable, préemption communale, recours à la SAFER et au département - Cette démarche sera conduite en concertation avec les associations de protection et de préservation de l'environnement. - Notre équipe ayant l'objectif de favoriser le maraîchage et le développement des circuits courts, nous serons très attentifs au devenir des terres qui deviendraient disponibles.

- Assurer la réversibilité des aménagements illégaux et faire démolir les constructions illégales

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui à condition que le Tribunal nous y autorise	<b>Pas de réponse</b>	L'équipe en a la volonté et engagera les actions qui s'avèreraient nécessaires en ce sens. Une procédure amiable sera engagée dans un premier temps et, en cas d'échec, une procédure contentieuse pourra suivre et ce, sous réserve d'une étude d'opportunité de succès des actions entreprises. Nous allons nous assurer, par une provision budgétaire adaptée, les compétences et l'expertise de professionnels spécialisés en urbanisme (huissier de justice, avocat conseil ...) et si nécessaire faire intervenir la force publique.

- La Municipalité mettra-t-elle en œuvre tous les moyens légaux pour faire respecter les lois (y compris interventions de la force publique et de la justice) ?

Liste 1	Liste 2	Liste 3
oui bien sûr	<b>Pas de réponse</b>	

#### 2. Engager une concertation sur le devenir du terrain et de la maison « ex Heagel », (circulation et stationnement)

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui à condition qu'elle n'ait pas déjà été vendue par Monsieur le Maire car la mise en vente a déjà eu lieu	<b>Pas de réponse</b>	Nous avons connaissance sur le principe du projet de la mairie actuelle. Une fois élus et après consultation approfondie du dossier (localisation, coût, besoins des habitants) et concertation avec les habitants, nous déciderons de poursuivre, adapter ou modifier ce projet. S'il apparaît indispensable de préserver le caractère rural du site, sa localisation excentrée pose question pour une utilisation publique la plus large possible.

La municipalité actuelle a entrepris de créer un parcours de sensibilisation à la biodiversité qu'elle va ouvrir aux écoles et au public.

Comment va-t-on accéder à cet espace ?

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Le débat sera engagé avec les riverains ; faut-il vraiment goudronner le chemin ? ou simplement faciliter l'accès en voies douces ?	Parking Courance	

Où les visiteurs gareront-ils leurs véhicules ?

Liste 1	Liste 2	Liste 3
réponse en fonction de la discussion ci-dessus	Parking Courance	

Que va devenir la maison ?

Liste 1	Liste 2	Liste 3
elle est en vente actuellement mais pas encore vendue	Proposée à la vente	

Ne pourrait-elle pas être aménagée en espace d'information sur le développement durable et de maison réservée à la rencontre des ateliers citoyens et des associations ?

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui : ce sera à discuter en fonction des activités prévues sur la parcelle	<b>NON</b>	

### 3. Conserver le verger de la Piquetterie en zone Agricole ?

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui , bien évidemment	<b>Pas de réponse</b>	Les propriétaires du terrain devront, comme tous les autres habitants, respecter le PLU et donc la destination de ce terrain.

Que compte faire la municipalité pour que ce terrain ne soit pas à nouveau transformé en nouvelle aire d'accueil pour GdV ?

Liste 1	Liste 2	Liste 3
s'opposer à tous travaux illégaux par tous les moyens possibles	<b>Pas de réponse</b>	Si cela ne devait pas être le cas, nous agirions pour faire respecter les règles. Nous souhaitons également préciser que notre liste s'est engagée à favoriser la plantation d'arbres fruitiers et de vignes qui existaient auparavant.

#### 4. **Projet de LS « Fosse Rouge »**

Le Préfet a préempté la parcelle 52 à l'entrée d'Ergal (en venant d'Elancourt) pour y construire 22 logements sociaux. Ce projet a fait l'objet de courriers au Préfet de la part de l'ADEE, JADE, l'APPEJP et l'Union des Amis du Parc pour demander le retrait du projet. Une demande de permis de construire a été déposée mi décembre, mais elle a été refusée par la Mairie. Nous avons noté que le nouveau PLU a opportunément modifié localement le zonage pour rendre partiellement caduques les arguments des associations.

A supposer que la demande de permis de construire soit reconduite quand le nouveau PLU sera d'application, la nouvelle municipalité donnera-t-elle son accord ?

Liste 1	Liste 2	Liste 3
non pas question de donner un accord au projet présenté. Le projet devra être revu pour respecter l'environnement et le voisinage et limiter la construction à ce qui est admissible dans un hameau éloigné du centre.	<b>Pas de réponse</b>	Nous savons que le projet est en cours d'instruction au niveau de la communauté de communes avec un délai de réponse théorique au 04/03/2020. Il est donc possible que le projet soit définitivement validé avant les élections. Quoi qu'il en soit, nous restons tenus de remplir nos obligations légales en matière de logements sociaux.

## 2- Au sujet de la Sécurité , la liste candidate s'engage à :

### 5. Mettre en place des caméras en nombre suffisant (Sécurité des habitants et lutte contre les dépôts sauvages).

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui le système sera complété au fur et à mesure	<b>Pas de réponse</b>	A ce jour, dans le cadre d'un partenariat avec Yvelines numérique et les gendarmes, 14 caméras sont en cours de déploiement selon un schéma d'implantation défini avec les autorités. Si ces installations devaient s'avérer utiles et en nombre insuffisant nous pourrions envisager d'en installer de nouvelles.

Pour l'instant, l'installation d'une seule caméra est prévue à Ergal. Nous pensons qu'il en faudrait plusieurs aux entrées/sorties des hameaux à titre dissuasif et pour aider aux enquêtes de la gendarmerie et prévenir des dépôts de déchets verts ou de gravats .

La municipalité va-t-elle ajouter d'autres caméras pour répondre à ces objectifs ?

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui , le but est de sécuriser Combien ? impossible de le dire aujourd'hui (probablement trois en tout : entrée, sortie et centre du hameau) à prendre en compte les contraintes technique pour les emplacements (alimentation électrique, connexion réseaux, etc...)	<b>Pas de réponse</b>	S'agissant de la lutte contre les dépôts sauvages : - Déchets verts : nous envisageons la mise à disposition de broyeurs collectifs - Gravats : nous porterons, au niveau de la communauté de communes, le projet d'ouverture de la déchetterie de Villiers -saint-Frédéric aux professionnels.

		Dans le cadre de nos actions civiques, nous proposerons des actions de ramassage des déchets.
--	--	---

### 6. Sécuriser la circulation des piétons dans la partie basse de la Rue de Chambord par la réalisation de trottoirs

Ce tronçon a été mis en sens unique, la municipalité s'engage-t-elle à y interdire le stationnement des véhicules et mettre en place un ou des trottoirs dès que les gros chantiers riverains seront fermés ?

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui si les riverains en sont d'accord car certains souhaitent garder une vision rurale de leurs rues. Il faudra aussi veiller à ne pas imperméabiliser en utilisant des revêtements poreux	<b>Pas de réponse</b>	Le sujet des trottoirs et plus globalement de la circulation à pied ou à vélo, doit être évalué de manière globale. Les investissements nécessaires seront faits en fonction des priorités identifiées. Les trottoirs sont parfois coûteux et ne sont pas toujours la meilleure option (voies séparées par des potelets, marquage au sol ...).

## 3- Concernant les nuisances, la liste candidate s'engage à :

### 7. Prendre des mesures pour interdire la circulation des poids lourds supérieurs à 12 tonnes dans Ergal

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui mais cela existe déjà : le problème est de faire respecter les arrêtés de circulation lesquelles : solliciter plus de contrôles de gendarmerie et installer des radars de vitesse	<b>Pas de réponse</b>	S'agissant d'établir des interdictions, ce type de décision n'est pas du ressort de la commune. Néanmoins nous ferons remonter les demandes au niveau du département et de la préfecture. S'agissant de la verbalisation, nous reverrons les priorités de la police municipale.

### 8. Prendre des mesures pour interdire la circulation d'engins motorisés non agricoles dans les bois et dans la plaine

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui, ces mesures existent déjà par un arrêté qui a plus de 10 ans mais il faut le faire respecter ; lesquelles ? même réponse que la question précédente	<b>Pas de réponse</b>	Nous vérifierons que les arrêtés communaux couvrent bien la commune et nous mettrons en place une communication régulière avec la gendarmerie afin d'évaluer l'évolution de ces nuisances.

### 9. Inondations et pollutions des Rus

Obtenir pour les associations des visites et des informations de la part des stations d'épuration sur les processus de traitement, la caractérisation et les volumes d'effluents et l'élimination des résidus solides.

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui, sans problème les syndicats qui gèrent les stations sont ouvertes sur rendez-vous pour les particuliers ou les associations; comment ? sur rendez-vous	<b>Pas de réponse</b>	Pour les stations d'épuration de la communauté de communes, le SIARNC organise régulièrement pour les élus et associations des visites pédagogiques. En ce qui concerne les stations d'épuration de Maurepas et d'Elancourt qui sont hors communauté de communes, nous nous rapprocherons de nos collègues élus afin d'organiser des visites conjointes.

Veiller à l'efficacité de la Surveillance des débits, la gestion des vannes, l'aménagement et l'entretien des rus, des alertes. Intervenir auprès de la CCCY et de SQY pour qu'elles coordonnent les actions avec les communes amont/aval pour réduire les probabilités d'occurrence de nouvelles inondations

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui c'est normalement déjà le cas et le rôle du SIAMS auquel participent des représentants de la commune comment ? en étant plus moteur dans l'action du syndicat. Il convient d'être aussi plus actif dans le rôle de communication et de relations avec les communes en amont de la commune, mais la CCCY intervient peu car pour l'instant ce n'est pas encore dans ses compétences même si elle a vocation à le faire. C'est donc pour l'instant à JP et au Siams de réagir.	<b>Pas de réponse</b>	Nous saisissons le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure (SIAMS) qui intervient sur 5 communautés de communes, dont la nôtre.

#### 10. Problèmes sanitaires (eaux usées, ...) pour les terrains occupés illégalement

Contrôler le devenir des eaux usées et en Interdire les rejets directs dans la nature.  
Verbaliser l'utilisation des chemins pour y satisfaire ses besoins naturels.

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui bien sûr mais là aussi c'est un problème de contrôle à mettre en place ou à renforcer	<b>Pas de réponse</b>	Nous analyserons ce sujet en temps utile.

#### 11. Stationnement sauvage ou illégal de caravanes (sur terrains ouverts ou terrains privés)

Intervenir immédiatement pour faire interdire les stationnements sauvages ou illégaux de caravanes sur terrains ouverts et/ou privés.

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui et verbaliser mais il faut être suivi par la justice ensuite	<b>Pas de réponse</b>	Une réponse a été apportée en préambule.

#### 12. coulées de boue

Etudier les mesures qui permettraient de diriger les surplus d'eau en période de pluies intenses ou prolongées vers les vallons les plus creusés.  
Identifier et restaurer des ouvrages anciens sur le plateau destinés à éviter les coulées de boue.

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui , c'est le rôle du SIAMS dans lequel la commune est représentée par deux élus comment ? en étant plus actifs auprès du syndicat et de la police des eaux	<b>Pas de réponse</b>	Nous analyserons ce sujet en temps utile.

#### 4- Au sujet des services , la liste candidate s'engage à :

##### 13. Modifier l'organisation de la collecte des déchets verts de manière

- à permettre aux particuliers de déposer eux-mêmes dans une déchetterie de la CCCY, y compris en hiver, les excédents de déchets verts ou ceux qui ne sont pas ramassés
- et contribuer à lutter ainsi contre les dépôts sauvages dans la nature.

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui, cela serait une bonne chose mais la déchetterie n'a pas été prévue pour cela. De plus pour modifier le fonctionnement il faut obtenir l'accord majoritaire des 31 communes dont la plupart n'ont pas les mêmes préoccupations que certains d'entre nous. Et imaginer aussi les augmentations de coûts....donc le débat sera à porter en réunion de CCCY en tentant d'obtenir une majorité.	<b>Pas de réponse</b>	S'agissant de la lutte contre les dépôts sauvages : - Déchets verts : nous envisageons la mise à disposition de broyeurs collectifs - Gravats : nous porterons, au niveau de la communauté de communes, le projet d'ouverture de la déchetterie de Villiers -saint-Frédéric aux professionnels.  Dans le cadre de nos actions civiques, nous proposerons des actions de ramassage des déchets.

##### 14. Transférer le Panneau électronique d'information vers un endroit qui permette aux habitants d'Ergal de lire les informations de la Mairie (proposition : près du rond-point)

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui , s'il est plus visible;	<b>Pas de réponse</b>	Avant de prendre une décision à ce sujet, il faudra se concerter avec les riverains et analyser la faisabilité et le coût au regard du bénéfice apporté aux habitants. Nous envisageons l'extinction lumineuse de minuit à 5 heures.

##### 15. Demander aux services compétents de curer régulièrement le bassin et le ruisseau du Clos de l'Etang réclamé par les riverains depuis plusieurs années.

Liste 1	Liste 2	Liste 3
Oui , mais le statut de ce bassin fait l'objet d'une discussion entre les propriétaires du terrain, le SIAMS et la commune pour savoir qui doit en assurer l'entretien... car le dossier a été modifié unilatéralement. il faut donc d'abord clarifier son statut et ensuite que le propriétaire en assure le curage.	<b>Pas de réponse</b>	Après étude, nous mettrons cet entretien au budget communal 2021